

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,

O U P A P I E R - N O U V E L L E S

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS,

Du MERCREDI 8 Août 1792.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 18 juillet.

ON apprend avec beaucoup de peine, que la réconfédération fait de grands progrès dans diverses provinces. Le maréchal de la diète, le grand maréchal de Lithuanie & le vice-chancelier de la couronne, font tout ce qui dépend d'eux pour exhorter les Polonois à la fermeté & au courage nécessaires pour maintenir la nouvelle constitution.

Voici les noms des maréchaux de diverses réconfédérations: savoir, à Luck, le sieur Zagorski; à Kiowie, le sieur Borzaki; & à Belz, le sieur Chotoniewski.

Du camp du général prince Poniatowsky, près de Derohask, le 12 juillet.

« Nous sommes arrivés ici hier matin; nous apprenons avec certitude que l'armée russe se rend sur trois colonnes à Lubom, Woldawa & Brzesc. Notre général se dispose aussi d'aller sur trois colonnes au-devant de l'ennemi; il a donné en conséquence, des ordres aux généraux Koscinko & Wieloharski de prendre avec leurs colonnes la direction convenable ».

S U E D E.

De Stockholm, le 17 juillet.

On a fait dernièrement des tentatives pour faire évader les prisonniers; les partisans du feu roi les ont attribués aux patriotes; ceux-ci, au contraire, ont prétendu que les partisans du roi avoient voulu se saisir de ces malheureux pour les égorger, de crainte que le roi ne leur fit grâce. Quoi qu'il en soit, on assure que déjà la première garde avoit été séduite, & que les bateaux pour l'enlèvement étoient prêts.

Des nouvelles de Pétersbourg portent que la santé de l'impératrice va dépérissant. On assure que cette femme extraordinaire n'en a pas pour long-tems encore à effrayer les Turcs & à opprimer la liberté du Nord.

Le régent du royaume annonce un système absolument opposé à celui de son frere. Non-seulement il a refusé d'entrer dans la ligue formée contre la France, mais les émigrés françois, si bien accueillis auparavant, ont eu ordre de se retirer. M. Bouillé n'exercera plus le grade qui lui avoit été conféré. On a infaiblement aux seigneurs qui avoient favorisé la croisade contre la France, d'aller prendre les eaux. Enfin, le régent a couronné cette politique par une ordonnance sur la liberté de la presse; on en connoitra l'excellent esprit par ces passages remarquables:

« Nous nous empressons avec d'autant plus de satisfaction de corriger ce qu'il y a de défectueux dans les édits précédents sur cet objet, que nous trouvons par là une occasion désirée de donner à nos fideles sujets une nouvelle preuve de nos tendres soins pour leur bien-être, ainsi que de notre respect spontané pour leurs droits &

» pour ceux de l'humanité, dont la légitimité se fait doublement sentir à une époque où la plupart des princes de l'Europe sont occupés à élever de nouvelles barrières entre leur trône & leur peuple ».

« La communauté des lumieres est le premier pas, comme le plus sûr, vers la prospérité générale, & la liberté de penser & d'imprimer est un des privilèges les plus précieux pour un peuple libre; c'est un don inestimable que le créateur lui-même a fait à ses créatures; on ne peut resserrer cette liberté, sans méconnoître & sans blesser des droits fondés sur la nature: bien loin de détruire l'ordre & le respect qu'on doit aux loix, sur lesquelles le bonheur & la durée des états sont fondés, cette liberté au contraire de manifester ses opinions, tend à en affermir les bases; c'est elle qui découvre & qui déracine les préjugés pernicious, qui dissipe les ténèbres de l'ignorance, & qui leur fait succéder des jours de lumiere & de vérité; c'est elle qui nous fait connoître & observer les vrais devoirs envers la patrie & le roi ».

La conclusion accorde la liberté d'écrire & d'imprimer, avec plusieurs restrictions, celle-ci, entr'autres, qui termine l'ordonnance. « Au reste, il est permis à tout Suédois de faire usage de cette liberté, sans aucun empêchement, pourvu que l'auteur signe son nom, & qu'il soit aussi imprimé; alors l'imprimeur n'a pas besoin d'autre chose pour sa justification que de produire cette signature, lorsqu'il écrit ne contiendra rien d'ailleurs de contraire aux restrictions désignées. En conséquence, à compter de ce jour, toute espece de censure & toute autre ordonnance ancienne & nouvelle publiées sur cette matiere, cessent & sont abolies, à l'exception des ouvrages qui traitent des principes de la religion, qui demeurent, comme il a été d'usage jusqu'ici, sous l'inspection & le jugement des consistoires ».

On assure que le régent a lui-même rédigé cet édit dont la tournure est très-oratoire; il manifeste l'intention de mettre les parties principales de l'administration entre les mains de personnes d'une probité & d'un patriotisme reconnus; déjà le département des affaires étrangères, dirigé par le baron de Taubé & par M. Franc, vient d'être confié au ci-devant sénateur Sparre & à M. d'Engstrom, ancien ministre en Pologne. L'on a rétabli pour le premier le titre de chancelier d'état, & pour le second, celui de chancelier de la cour. L'important emploi de président de la chambre de révision (chambre des comptes) a été donné au baron de Reutherholm, homme distingué par sa loyauté, ses lumieres & son civisme. Ainsi se détend peu-à-peu le ressort du despotisme, que le feu roi avoit tendu jusqu'au dernier degré, puisqu'on ne pouvoit, sous son regne, imprimer le plus innocent bulletin des nouvelles de France, sans encourir la peine du bannissement & la confiscation de ses biens.

Ces changemens sont dus au bon esprit du régent, à ses vastes connoissances, & au conseil des honnêtes gens dont il s'est entouré. M. de Verninac, envoyé de France, a des

liaisons intimes avec eux , & il commence à être bien accueilli.

A U T R I C H E.

De Vienne , le 21 juillet.

Le prince de Kaunitz-Rietberg , chancelier de cour & d'état , a renouvelé sa demande pour obtenir sa retraite ; il a prié l'empereur de lui permettre de se reposer , & de confier toutes les fonctions de son poste à son adjoint le comte de Cobenzel , ministre d'état & du cabinet. — Ce vieux ministre est malade , & alité dans ce moment.

A L L E M A G N E.

De Dantzig , le 21 juillet.

La Russie & la Pologne paroissent vouloir se rapprocher. Le roi a de fréquentes conférences avec M. de Bulgakow , ministre russe , qui est resté à Varsovie , même depuis que les hostilités ont commencé. Plusieurs personnes du conseil sont appellées à ces conférences. M. de Potocky , envoyé en dernier lieu à Berlin , y a également assisté. M. de Luchefini , qui n'y est point admis , en passoit intrigué. Ce ministre s'est donné beaucoup de mouvemens pour en pénétrer le secret : on a lieu de croire que ses démarches sont encore infructueuses.

Tout le monde paroît se flatter ici que les affaires de Pologne prendront une tournure beaucoup plus favorable qu'on n'avoit lieu de l'espérer. Les Russes ne sont pas loin de Varsovie. Les armées de l'Ukraine & de Lithuanie se replient sans être inquiétées.

De Cologne , le 26 juillet.

Tous les princes de l'empire se détachent successivement de la neutralité ; & l'électeur de Cologne qui jusqu'ici montrait plus que de l'indifférence à la cause des princes françois , vient d'éclater contre la France : il a ordonné à son ministre à Paris de quitter sans prendre congé. Des couriers ont été expédiés aussi-tôt dans nos différentes garnisons , pour accélérer les préparatifs de guerre de l'armée électoral , composée d'environ 4 à 500 hommes d'infanterie & 50 chevaux. Si S. A. électoral y joint ses troupes munstériennes , nous pourrions avoir en campagne 13 à 1400 hommes. Ces dernières troupes sont aguerries , ayant assisté les Autrichiens dans leur expédition de Liege.

Il est à croire que tous les princes allemands qui n'osoient se déclarer avant l'arrivée des troupes autrichiennes & prussiennes , se démasqueront aussi. La diète couronnera cette croisade par un nouveau *conclusum*. C'est à quoi on devoit s'attendre ; & si , au lieu de chercher à s'engainer dans les Pays-Bas , les François eussent déclaré la guerre à l'Empire , ils seroient maîtres du Rhin & de la Moselle.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles , le 3 août.

M. le comte de Metternich n'est point encore revenu ; mais on l'attend à chaque instant. On parle toujours des changemens qui s'opéreront à son retour dans le ministère.

L'inauguration s'est faite à Gand avec pompe , & selon toutes les formes usitées en pareil cas. LL. AA. ont par-tout été bien accueillies du peuple gantois. Dès le lendemain de cette cérémonie , S. A. le duc Albert s'est rendu à Mons. Il est question de transporter le camp autrichien dans une plaine aux environs de Nivelles. Ce bruit , s'il étoit fondé , seroit croire qu'on a renoncé au projet d'entreprendre des sièges.

Le bruit s'est répandu hier , qu'un corps de l'armée de

M. la Fayette a pénétré dans le Luxembourg , qu'il y attaqué une colonne de l'armée autrichienne qui a été forcé de se replier avec perte sur Luxembourg. Par-là , les François ont , dit-on , intercepté toute communication entre Namurois & le Luxembourg. On parle de canons pris aux Français , & de plusieurs centaines d'hommes tués ; mais aucun de ces détails n'est officiellement confirmé.

L'inauguration de l'empereur , comme seigneur de Metz , doit se faire du 12 au 15 de ce mois. Quand à celle du Brabant , on n'en parle point. On ne fait point si M. Metternich sera chargé de faire à cet égard quelques propositions à nos états.

Nous apprenons que les Prussiens hâtent leur marche vers Coblenz sur les frontières de France. Avant huit jours , leur armée sera à la vue de vos avant-postes.

F R A N C E.

ARMÉE DU NORD.

Du camp de Longueville , le 3 août.

Les troupes commencent à se reposer de l'extrême fatigue à laquelle une marche longue & pénible , des pluies continuelles & des chemins affreux les avoient exposées. L'armée étoit arrivée à ce camp dans un état de débâlement à se plaindre ; cependant les soldats se portoit bien. La pluie continuant toujours , on a craint un moment que la Moselle , notre droite est appuyée , ne débordât , & que nous ne fussions obligés de décamper : mais voilà depuis deux jours le vent remis revenu ; l'armée renait à vue d'œil , & les magasins de Metz l'ont bientôt réparée de tout ce qu'elle avoit perdu en gâté dans sa marche.

La transition subite d'un pays à bière dans un où l'on trouve du vin , a naturellement donné lieu à quelques excès & par contre-coup à quelques insubordinations ; mais ce premier feu s'est bientôt apaisé , & tout est rentré dans l'ordre.

M. le maréchal Luckner a été visiter un nouveau camp pour lequel on partira demain : c'est celui de Richemont entre Metz & Longwy.

Ce sera définitivement là la position du corps de troupes à laquelle se trouve réduite l'armée de notre généralissime : elle est de 11 mille 945 hommes , tant fantassins que cavaliers.

Notre seconde division , que M. Dumouriez retient à Maulde , est de six bataillons de volontaires nationaux & de cinq escadrons.

M. de la Fayette , qui de son côté ne se trouvoit pas essouffé , a abandonné le poste de Fontoy , intéressante gorge que M. le maréchal a cru devoir faire occuper tout de suite ; il s'est donc encore privé de quatre bataillons & d'un escadron pour garnir cet endroit.

Le ministre promet du renfort à M. le maréchal Luckner ; il doit se presser de se tirer de l'incertitude où il est ; sa position l'afflige , il est triste & mécontent en se voyant ainsi délaissé ; cependant il ne quittera pas son poste , eût-il à périr.

On colporte avec profusion dans Metz un manifeste du duc de Brunswyck : il ne cause d'autre sensation que d'animer de plus en plus les troupes à faire leur devoir.

Nous venons d'apprendre que les Autrichiens ont évacué Bayay & le camp de Malplaquet : on ne fait que conjecturer de ce mouvement. Ils nous laissent assez tranquilles ; nous avions besoin de ce repos pour nous refaire de nos fatigues , & recevoir les renforts qui nous sont promis.

Nous avons perdu MM. Charles Lameth & Mathieu Mont-

morency. Nous croyions aussi que M. de Valence nous avoit quittés; mais il est revenu hier.

De Paris, le 8 août.

La déclaration additionnelle du duc de Brunswyck, insérée hier dans notre feuille, ainsi que dans d'autres journaux, n'est relative qu'à la sûreté de la famille royale. Mais il reste dans le cœur du peuple françois un fond de noblesse & d'équité qui lui fera toujours respecter Louis XVI & sa famille, quelques violentes que soient les dispositions qu'on puisse lui inspirer contre cet infortuné monarque.

Le duc de Brunswyck ne semble conserver aucun doute sur le succès; il compte apparemment sur le secours de Carra & d'autres factieux qui persistent à lui désérer la couronne, s'il veut soutenir la cause des Jacobins: mais les vrais amis de la patrie & de la liberté ne sont pas si accommodans: de tous les départemens une jeunesse nombreuse & bouillante vole au secours de l'état; & si l'approche du danger opere, comme on doit l'attendre, la réunion des esprits, l'expédition du duc en France ne sera pas si facile que celle qu'il a faite en Hollande.

On avoit parlé d'une exécution terrible à Marseille, où deux cents victimes auroient été sacrifiées au fanatisme politique. Mais six personnes seulement ont péri, entr'autres deux religieux. On n'a donné que 24 heures aux prêtres non-assermentés pour vider le territoire. La multitude s'est portée à des excès bien plus terribles à Toulon. Le maire de la Cadere, le procureur-général-syndic du département, & plusieurs autres administrateurs, ont été massacrés.

La commune de Marseille a vainement tenté de détacher ses voisins de l'unité constitutionnelle: elle demandoit que le département du Gard se joignit à elle pour déporter les prêtres non-assermentés, arrêter les caisses & faire des recrues particulières; mais le directoire a répondu, en date du 28 juillet, qu'il n'adopteroit aucune mesure particulière relative à la force ou à la fortune publique, qui le sépareroit directement ou indirectement de la nation.

On faisoit courir le bruit que, dans la nuit du 4 au 5, le roi avoit voulu prendre la fuite; mais une lettre du ministre de l'intérieur à M. Roederer, atteste qu'il n'y a eu au château que ce que nous avons rapporté avant-hier; savoir, que d'après un bruit fondé sur la marche des fédérés pendant la nuit, & sans avis préalable, les ministres passèrent la nuit au château; & on ajoute qu'un officier municipal a pu s'assurer par lui-même que le roi n'a point songé à quitter les Tuileries.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Lafond-Ladebat).

Suite de la séance du lundi 6 août.

Le président a voulu rappeler les pétitionnaires à la constitution; sa voix a été couverte par les huées séditieuses des tribunes. Un membre de l'extrémité gauche a proposé de rappeler le président à l'ordre. Après quelques débats, les pétitionnaires ont obtenu les honneurs de la séance.... M. Calvet demandoit la parole à la tribune; les murmures les plus indécents continuoient à se faire entendre, & la salle présentoit le spectacle effrayant du désordre & du tumulte.

Au milieu de cette scène affligeante, M. Saint-Michel a rendu compte de la mission des commissaires envoyés à Soissons: il a confirmé le rapport qui avoit déjà été fait sur l'introduction des fragmens de verre dans le pain de munition. Le rapporteur a fixé ensuite l'attention de l'assemblée sur l'organisation, l'équipement, le campement & la discipli-

plines des fédérés; il a reproché plusieurs négligences graves aux agens du pouvoir exécutif; il a assuré qu'on n'avoit rien préparé encore pour le service du camp, & que les fédérés étoient la plupart sans armes & sans habillemens; il a donné de grands éloges à la bonne conduite des volontaires & au zèle des citoyens, qui se sont par-tout empressés de les accueillir.

M. Carnot a confirmé le rapport de M. Lacombe Saint-Michel. Après des développemens intéressans sur l'esprit public, sur l'ardeur guerrière, sur le zèle des citoyens & des soldats qui habitent les contrées que les commissaires ont parcourues dans leur mission, il a fait lecture d'une lettre du général la Fayette, adressée au département de l'Aisne, pour la requisiion des gardes nationales. Ce général termine sa lettre par des observations de la plus haute importance, sur la nécessité où se trouve aujourd'hui le peuple françois de résister, avec une noble énergie, aux factieux qui l'oppriment & aux despotes qui le menacent. Cette lettre, que quelques personnes croyoient être l'objet d'une délation, a été couverte d'applaudissemens.

M. Carnot a rendu compte ensuite des plaintes qu'il a recueillies dans sa route, sur les grandes lacunes de la législation. Les commissaires ont cherché par-tout à étudier l'esprit public; ils ont été jusque dans la société populaire de Soissons; par-tout ils ont rencontré l'amour le plus ardent pour la liberté & le respect pour la loi. La mendicité fait, dans plusieurs endroits, des progrès & des ravages effrayans; les routes, les forêts se trouvent infestées de brigands qui menacent les propriétés & la vie des citoyens: par-tout on réclame une loi qui organise enfin l'éducation publique & l'administration complète de l'ordre judiciaire, &c.

L'assemblée a décrété l'impression des rapports qui lui ont été faits.

Les rapo célèbres Duprat, Roovers & Capon ont été nommés députés à la législature par les districts de Louviers & de Vaucluse.... Cette nomination a été notifiée par le ministre de l'intérieur.

Du lundi 6 août. Séance du soir.

C'est toujours la déchéance du roi qui fait l'objet de tous les vœux, non pas de la nation, qui ne peut désirer sa ruine, mais des pétitionnaires, qui peuvent gager à l'anarchie. Des pétitionnaires de Périgueux demandent le renversement de la constitution: des volontaires du Finistère demandent à la défendre.

Au milieu de ces pétitions contradictoires, on a lu une lettre du ministre de la justice, qui consulte l'assemblée sur la question de savoir si un criminel condamné avant le mois de janvier doit être décollé ou pendu. L'assemblée a décrété que le criminel subiroit la peine de la décollation.

Le maréchal Luckner a fait parvenir à l'assemblée une adresse de la commune de Landau, qui sollicite un secours de 100 mille livres. On observe que l'adresse devoit parvenir par l'organe du directoire du Haut-Rhin. Le pouvoir exécutif est chargé de rendre compte de ce défaut de forme.

Les arrêtés du département des Vosges & de la Meurthe, sur la requisiion des gardes nationales, ont été envoyés à l'assemblée par le général Biron. Ils avoient déjà été lus & applaudis.

Quelques Jacobins, réunis à la foire de Braucaire, demandent à l'assemblée la complète désorganisation du royaume. Ils ne bornent pas leur pétition à la déchéance du roi; mais ils portent des vœux dévastateurs sur toutes les parties du gouvernement.

Un jeune Corse chassé de sa famille & de sa patrie, est venu faire à l'assemblée des plaintes très-vives contre M.

Arena, qu'il accuse d'avoir été son persécuteur & son bourreau ; il l'accuse de l'avoir fait chasser de son pays , pour plaire à un prêtre qui avoit subjugué l'esprit de ses parens , & chassé son autre frere. Il s'est plaint de l'indifférence coupable du comité de surveillance... L'assemblée a décrété que ce comité, si indifférent pour les intérêts de l'humanité, & si impétueux, quand il s'agit de persécutions, feroit son rapport incessamment... Pour toute réponse, M. Arena a injurié le pétitionnaire...

L'assemblée a décrété que les compagnies de grenadiers pourroient être requises par les généraux. Ne pourroit-on expliquer par-là cet empressement de quelques individus à déposer leurs bonnets sur le bureau de l'assemblée, & à donner leur démission d'un emploi qui devient périlleux?... Plusieurs grenadiers sont venus dans cette séance faire hommage de leurs bonnets : de pareils hommes ne se feroient pas battus pour les armes d'Achille ; & pour les conduire à la bataille, il faudra peut-être les chercher comme le fils de Pelée, sous les habillemens d'un sexe timide & peu guerrier...

L'assemblée a décrété qu'il seroit fait un rapport sur la question de savoir s'il y auroit encore des grenadiers & des chasseurs à Paris, ou plutôt s'il y auroit encore une force publique...

Des pétitionnaires sont venus demander encore la liberté du fleur Parfait. M. Saladin a fait un rapport au nom du comité de législation, & la liberté a été rendue à M. Parfait, dont la loi n'avoit pas prévu le délit...

Séance du mardi 7 août.

Les premiers instans de la séance ont été remplis par un long & effroyable tumulte occasionné par les tribunes... Les commissaires de la salle ont changé quelques dispositions dans les galeries, pour exercer une surveillance plus impoante & plus active contre les hommes qui viennent insulter à tant par jour, les représentans du peuple. Ces dispositions ont déplu aux chefs des aboyeurs, & ils ont fait retentir la salle des clameurs les plus séditieuses... Un gros homme qui ressembloit assez à ces têtes rondes qui environnoient le long parlement, s'est levé avec un air menaçant, & agitant un bâton dans sa main, il a vomé les injures les plus atroces contre les députés...

Au milieu de ce tumulte, le comité de la salle a fait un rapport, & après quelques débats, l'assemblée a décrété que les tribunes seroient autorisées à nommer des commissaires chargés de veiller à la police, & de porter des plaintes au comité de la salle, qui pourroit faire agir la force publique...

Il s'est élevé de violens débats sur la rédaction du procès-verbal ; l'assemblée en ordonnant l'impression d'une adresse, avoit ordonné la rédaction d'une phrase incendiaire. Cette phrase qui devoit à l'exécration publique tous ceux qui n'imiteroient pas la conduite des grenadiers qui ont déposé leurs brevets sur le bureau, avoit été citée par le le secrétaire ; on a demandé qu'elle fût réglée ; cependant après une discussion plus tumultueuse qu'intéressante, l'assemblée a cru devoir conserver la phrase que vouloient proscrire M. Albitte & plusieurs autres.

M. Vincent, au nom du comité des domaines, a repris son rapport sur les suppressions des congrégations religieuses. Le comité proposoit un traitement modique pour ces vierges qui avoient passé la vie dans l'obscurité des cloîtres, loin de

leurs familles, & loin de toutes les relations sociales. M^l Aubert-Dubayet a intéressé l'humanité de l'assemblée en faveur de ces malheureuses filles qui avoient abandonné le monde qui les avoit elles-mêmes abandonnées... L'assemblée a décrété que les religieuses jusqu'à quarante ans jouiroient d'une pension de 500 liv., d'une pension de 600 liv. jusqu'à soixante ans, & de 700 liv., après soixante ans... M. Cambon a proposé de décréter que les religieuses qui contracteroient un mariage continueroient à toucher leurs pensions. Pour donner de l'émulation aux religieuses & aux religieux, pour les engager les uns & les autres à se réunir par les liens du mariage, M. Lacroix proposoit de décréter la même disposition pour les moines... M. Lacroix alloit plus loin, & proposeroit une prime pour ceux qui s'empreseroient de quitter le célibat. Il demandoit qu'on accordât une gratification de 200 livres pour les religieux & religieuses qui, sous les auspices d'un mariage légalement contracté, donneroient à la patrie l'espérance d'augmenter le nombre de ses enfans... Cet amendement qui tient plus à la forfanterie qu'à la sagesse, a été écarté par la question préalable. La proposition de M. Cambon a été adoptée, & l'assemblée nationale a étendu son bienfait à tous les ecclésiastiques pensionnaires de l'état.

On a fait lecture d'une lettre du maréchal-de-camp Dumouriez, adressée au général Dillon. Cette lettre donne des détails satisfaisans sur une expédition qui a été tentée dans les environs de Maulde par un détachement des troupes françoises. Ce détachement a obtenu plusieurs avantages marqués ; & l'on n'auroit qu'à s'en réjouir, si l'expédition n'avoit coûté la vie à cinq hommes, qui ne sont pas morts par le feu de l'ennemi, mais par une méprise entre les soldats françois.

On a lu ensuite une lettre du maréchal Luckner, qui rend compte d'un échec qu'un détachement de troupes françoises, aux ordres de M. de Custines, a essayé en se portant en avant de Landau. Quatre cents dragons ont été repoussés par un régiment de hussards autrichiens : nous avons perdu 25 hommes, tant tués que blessés. Les ennemis ont passé le Rhin, & le général a cru devoir augmenter la garnison de Landau.

La discussion sur le général la Fayette a été renvoyée à la séance de demain.

Paiement des six premiers mois 1792. Lettre C.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	32 $\frac{1}{2}$	Cadix.....	25 l. 1 s. 6 d.
Hambourg.....	320.	Gènes.....	160.
Londres.....	17 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$	Livourne.....	175.
Madrid.....	25 l. 2 s. 6 d.	Lyon, p. des Pâques....	4 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 7 Août 1792.

Actions d'Inde, de 2500 l.....	2025. 27 $\frac{1}{2}$. 30.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	435.
Empr. de déc. 1792, quitt. de fin.....	10. 11 $\frac{1}{2}$. 9.
Emprunt de 50 millions, avec bulletins.....	3 $\frac{1}{2}$. b.
Idem, sans bulletin.....	4. 3 $\frac{1}{2}$. p.
Idem, sorti en voyage.....	1 $\frac{1}{2}$. b.
Act. nouv. des Indes.....	992. 90. 89. 88. 90.
Caisse d'Escompte.....	1772. 75.
Demi-Caisse.....	1882. 80. 81.